Règlement du Jeu de Piste dans le vignoble du Grand Site de la Conca d'Oru, vignoble de Patrimonio – golfe de Saint-Florent

Contexte :

Dans le cadre de la Fête du Grand Site qui aura lieu le **17 mai 2025 à Patrimonio**, le Grand Site de France Conca d'Oru, vignoble de Patrimonio – golfe de Saint-Florent a décidé d'élaborer un jeu de piste à travers la commune et le vignoble de Patrimonio.

Article 1 : Objectif du Jeu

Le jeu de piste (rallye pédestre) a pour but de faire découvrir ou redécouvrir le territoire du Grand Site de France Conca d'Oru, vignoble de Patrimonio – golfe de Saint Florent, de manière ludique, tout en stimulant l'esprit d'équipe, la réflexion et l'observation des participants.

Article 2 : Organisation du Jeu

Le jeu de piste est organisé par le Syndicat Mixte du Grand Site de France Conca d'Oru, vignoble de Patrimonio – golfe de Saint-Florent et se déroulera le **17 mai 2025** de **10h à 12h30** à partir du point de départ situé au Théâtre de verdure à **Patrimonio.**

Les participants devront se présenter à 9h30 au théâtre de verdure à Patrimonio

Article 3 : Modalités de Participation

1. **Inscription :**

- Les participants devront s'inscrire en avance via un QR code ou un lien doodle présents sur nos affiches, sur nos publications réseaux sociaux et site internet.
- Les participants auront aussi la possibilité de s'inscrire sur place selon les disponibilités restantes.
- L'inscription implique l'acceptation totale du présent règlement.

2. **Équipes :**

- Les participants doivent se regrouper en équipe de 2 personnes minimum et 6 personnes maximum.
- Chaque équipe aura un nom et un capitaine.

- Chaque équipe sera responsable de son propre comportement et de son respect des règles.
- Une équipe peut être composée de participants de tous âges, mais les mineurs doivent obligatoirement être accompagnés d'un adulte responsable.

3. **Matériel nécessaire :**

Chaque équipe doit se munir de :

- Un smartphone
- Un stylo pour noter les réponses
- Un plan du parcours + un roadbook (fournis par l'organisateur)

Article 4 : Déroulement du Jeu

1. **Point de départ :**

- Rendez-vous à **9h30** au théâtre de verdure à Patrimonio, un briefing de présentation sera donné avant le départ.
- Départ du jeu à 10h00.

2. **Les Énigmes :**

- Les équipes devront résoudre une série d'énigmes, de défis ou de taches à réaliser en suivant une carte bien précise
- Chaque énigme résolue donnera un point à l'équipe

3. **Le Parcours :**

- Le parcours est défini par les organisateurs et se déroulera dans la commune et le vignoble de Patrimonio. Tout au long du parcours, les équipes participantes devront s'arrêter à des points précis afin de résoudre des énigmes grâce à l'aide d'une carte et d'un roadbook fournis par l'organisateur.
- Chaque équipe pourra se rendre librement aux points d'étape prévus, c'est-à-dire dans un ordre aléatoire, pendant la durée de temps de jeu

4. **Contrôles :**

Des indications et/ou des rubalises seront présentes tout au long du parcours afin d'indiquer le chemin à suivre. Les équipes doivent s'assurer de bien rester sur le chemin du parcours indiqué pour garantir leur bonne progression.

Pour chaque point d'étape (indiqué sur la carte fournie aux joueurs), un défi photo sera demandé aux joueurs. Il leur servira à la fois d'élément de jeu et de contrôle pour vérifier qu'ils se sont bien rendus sur le point d'étape demandé.

Les capitaines de chaque équipe devront envoyer les photos à l'organisateur afin de valider leurs réponses (numéro de l'organisateur fourni en amont, au cours du briefing).

Ils auront la possibilité d'envoyer leurs clichés au fur et à mesure des points d'étape ou à la remise de leurs fiches réponses en fin de jeu.

Article 5 : Règles de Sécurité

1. **Respect des règles de circulation :**
   Les participants doivent respecter le Code de la route, en particulier si le parcours se déroule en partie sur la voie publique.
2. **Sécurité des participants :**
   Il est de la responsabilité de chaque équipe de veiller à la sécurité de ses membres. En cas d'incident ou d'accident, l'organisateur décline toute responsabilité et devra être contacté immédiatement par les équipes participantes.
3. **Comportement respectueux :**
   Les participants doivent respecter l'environnement et les autres concurrents. Tout comportement inapproprié, acte de vandalisme ou non-respect des lieux peut entraîner une disqualification immédiate**. Il sera également interdit de rentrer à l'intérieur des pagliaghji (paillers) pour raison de sécurité.**

Article 6 : Le Temps et la Fin du Jeu

Le jeu se terminera, au plus tard, à **12h30** au dernier point de l'itinéraire. Les équipes devront retourner au point de départ pour la remise des résultats. Le temps imparti pour la durée du jeu sera de **2h30**. L'organisateur notera votre heure d'arrivée sur chaque fiche d'équipe et corrigera vos réponses à partir de votre feuille de réponse aux questions (fournie en début de jeu)

Les résultats et la remise des prix se dérouleront à 16h30

Article 7 : Gagnants et Récompenses

Une fois que toutes les équipes auront remis leur fiche de réponses accompagnée des preuves photos des points d'étape, l'organisateur notera le temps de parcours et procèdera à la correction.

Les 3 premières équipes à avoir donné le maximum de bonnes réponses formeront le podium de vainqueurs. En cas d'égalité, elles seront départagées par leur heure d'arrivée (le plus rapide gagne).

Barème pour déterminer les équipes gagnantes :

- Nombre de bonnes réponses **(1 point par bonne réponse)**
- Temps/durée de course **(En cas de réponses ex aequo)**

Les prix alloués aux vainqueurs seront :

1ère place : Deux places pour le festival des Nuits de la Guitare

2e place : Deux places pour une sortie paddle ou kayak à la base nautique Olzo Beach (Patrimonio)

3e place : Un repas pour deux personnes au restaurant l'Europe à Saint Florent

Les résultats et la remise des prix se dérouleront à 16h30

Article 8 : Disqualification

Toute équipe qui ne respecte pas le règlement, qui triche, qui ne termine pas le parcours ou qui adopte un comportement inapproprié sera disqualifiée. Les décisions des organisateurs seront irrévocables.

Article 9 : Droit à l'image

Les participants acceptent que des photos ou vidéos prises pendant l'événement puissent être utilisées à des fins de communication sur les supports de l'organisateur (site web, réseaux sociaux, brochures, etc.). Si un participant ne souhaite pas apparaître sur ces supports, il peut en informer l'organisateur avant l'événement.

Article 10 : Divers

L’organisateur se réserve le droit d’annuler ou de modifier l’événement en cas de force majeure ou de circonstances exceptionnelles. En cas de modification des dates ou des conditions du jeu, une nouvelle information sera envoyée aux participants inscrits.